Image not found or type unknown

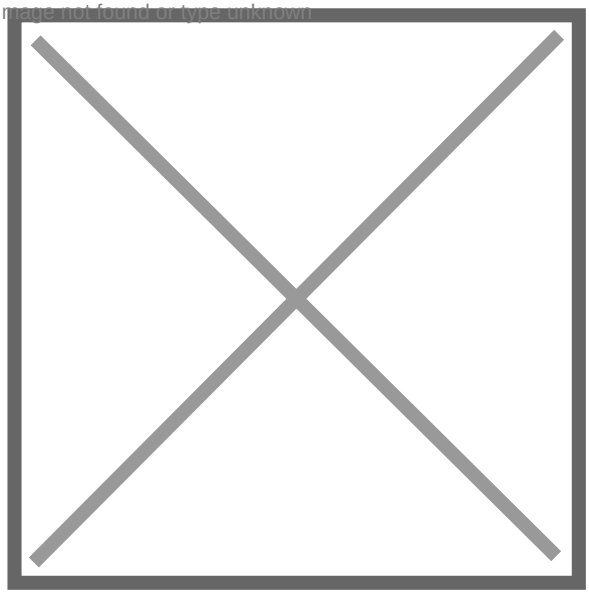

Quitter le domicile conjugal en toute légalité

Par **Mic22**, le **22/10/2016** à **21:49**

Bonjour,

Voila j'ai une question à posé pour savoir comment faire pour pouvoir quitter le domicile en toutes légalité. Ce message, c'est moi qui le poste en accord avec mon amie, car mon amie peut pas le faire de chez elle et elle vit un enfer car elle habite encore avec son mari mais séparé depuis environ 1 mois et demi à deux mois.

Lui, il lui fait un harcèlement moral puissant et elle est épuisée et la fait passer pour une mauvaise mère en disant qu'elle s'en fout de ses enfants, ce qui est faux bien entendu. Pour des raisons de protection et pour mettre un terme à cette situation et avant qu'il ce passe de mauvaises choses, qu'elle puisse quitter son domicile en toute légalité, sans ce mettre hors la loi. La situation est extrêmement préoccupante et faut agir en toute légalité et ce sans perdre de temps car personnellement, j'ai peur à son intégrité physique et morale ? Faut agir et vite. On prends tous les deux tous les conseils et informations qui nous aideraient à régler cette situation qui ne peut plus durer.

Merci à tous pour vos précieuses informations.

Par **jos38**, le **23/10/2016** à **09:33**

bonjour. je ne comprends pas, elle habite avec son mari mais ils sont séparés. sont-ils en instance de divorce? a-t'elle pris un avocat?

Par **Mic22**, le **23/10/2016** à **10:08**

Bonjour un RDV est prit chez l'avocat. elle veut pas ce mettre en faute. Ils habite toujours ensemble mais la rupture est effective de puis deux environ.

Par **jos38**, le **23/10/2016** à **10:53**

alors attendez le conseil de l'avocat. partir avec ou sans ses enfants donnera du grain à moudre à son mari. à moins qu'il soit violent avec elle ou les enfants, auquel cas elle prend contact avec une association de défense

Par **Mic22**, le **23/10/2016** à **11:03**

Il joue sur dur harcèlement moral, elle à été à la gendarmerie et quand ils ont vu les SMS, ils lui ont demandé si elle voulait porté plainte. Je veux faire le maximum pour l'aider a ce sortir de ce mauvais pas on vas dire.

Par **BrunoDeprais**, le **23/10/2016** à **16:53**

Si elle est mariée, en attendant la séparation de corps prononcée par la justice elle peut partir à condition d'aller le signaler au commissariat ou à la gendarmerie de son lieu de résidence et de dire où elle va.

Par **luna44**, le **09/12/2016** à **21:20**

bonsoir je souhaiterai quitté le domicile conjugal en toute l égalité avec ma fille je ne suis pas marié j ai une fille de 6 ans le domicile conjugal c Lyon et moi j ai a pied à terre à Nantes est ce possible de partir quel sont les démarche et les conséquences merci

Par **Lylyliyliy**, le **25/02/2017** à **15:42**

Bonjour
J ai fortement besoin de conseil.
Voilà entre mon marié et moi tout explose depuis trois ans étant dans l événementiel il n est pas souvent la.
J ai fauté,je l ai trompé depuis cela fait bientôt 2 ans il d'il veut divorcer ce que je comprend.
Il entretient une relation avec l une des organisatrice de notre mariage (évident il a effacé ou fait en sorte que je n ai pas de preuve).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Quelque mois avant les fêtes je suis entre en grosse dépression je ne pouvais plus de toute cette situation de tension d engueulade.
Avant les fêtes je lui ai dit que si il voulais divorcer de faire le nécessaire hé l accepté et ne pouvant plus géré cela psychologiquement hé lui ai demandé de partir.
Mardi j ai encore refait un gros épisode de crise je n en peu plus la santé physique et mental sont en danger.
Nous avons deux enfants comment faire pour avoir une déclaration légale pour une séparation ?
Mardi en crise j ai pris un maximum D affaire je ne voulais plus donner signe de vie plus rien.
Ma famille ma persuadé de revenir au domicile.
Aujourd'hui ceci est un argument pour lui.
Cependant il estime que je n avais pas le droit de lui demande de partir.
Je souhaite faire les choses bien svp.
J apprend chaque jour des choses qu' il me cachait.
Je reconnais et assume ma faute quelque soit mes raisons.
Mais je vous en supplie j ai besoin de me sortir de cela je pesais 65kg Je pese aujourd'hui 52.
Cala fait un moment qu' il dit vouloir divorcer mais rien de plus c est mon patron et la personne qu' il fréquente travail aussi pour lui .
Aidez moi je vous en prie

Par **cocotte1003**, le **25/02/2017** à **19:16**

Bonjour, et bien puisque vous êtes d'accord pour divorcer, allez voir un avocat et entamez vous même la procédure de divorce en demandant au juge à quitter le domicile conjugal, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés